



# DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

<b>Commission</b>	<b>Section SENIORS – FUTSAL – VÉTÉRANS</b>	
<b>Saison 2021-2022</b>	Date : Mardi 14 Juin 2022 – Séance ouverte à 18 H 30	PV n° 15
<b>Présents :</b>	MM. Claude BARRÉ, Joël BÉASSE, Yoann FOUASSIER, Sophie LEMONNER (Secrétaire), Jean-Paul NOUVEL, Pascal PERRET et Nicolas POTTIER (Président de District).	
<b>Absent Excusé :</b>	M. Alain CAILLET.	

### 1. Adoption PV

Le PV n° 13 de la réunion du 10 mai 2022 est adopté.

Le PV n° 14 de la réunion du 17 mai 2022 est adopté.

### 2. Dossiers transmis par la Commission Départementale Règlementaire et Contentieux

Dossier n°39 du 24/04/2022. La CDOC prend connaissance du PV du 10/05/22 de la CDRC et valide le match perdu par pénalité à LAVAL US 3 – donne la victoire à US ST BERTHEVIN 3 (US ST BRTHEVIN 3 : 3 points, LAVAL US 3 : -1 point – Score 3 à 0).

Dossier n°40 du 19/05/2022. La CDOC prend connaissance du PV du 19/05/22 de la CDRC et valide le match perdu par pénalité à l'US ST BERTHEVIN 1 – donne la victoire à US LE GENEST 1 (US LE GENEST 1 : 3 points, US ST BERTHEVIN 1 : -1 point – Score 3 à 0).

### 3. Forfaits

La commission prend acte des forfaits suivants :

#### Week-end des 13, 14 et 15 mai 2022

D2 C	LAIGNÉ LOIGNÉ 2
D4 E	CHEMAZÉ AS 3
D4 F	LOUVERNÉ SPORTS 4
D4 G	BONCHAMP ES 4

#### Week-end des 27, 28 et 29 mai 2022

D2 A	ST PIERRE DES NIDS AS 1
D2 B	LAVAL US 2

Forfaits partiels championnats départementaux seniors masculins – Match perdu par forfait retrait de 1 point (Art. 10-II des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).

Score particulier 3 à 0 (Art. 10-IV des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).  
Amende de 35,00 euros au club pour une équipe participant au Championnat D2  
Amende de 30,00 euros au club pour une équipe participant au Championnat D3  
Amende de 15,00 euros au club pour une équipe participant au Championnat D4  
Amende de 10,00 euros au club pour une équipe participant au Championnat Vétérans  
Amende de 40,00 euros au club pour la Coupe de District  
Amende de 20,00 euros au club pour le Challenge des Réserves D1 et D2  
Amende de 10,00 euros au club pour le Challenge des Réserves D3 et D4  
(Art. 26-9 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL et grille tarifaire du District).

#### 4. Homologation des rencontres des championnats Seniors

La Commission homologue les résultats des rencontres des Championnats Seniors, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité jusqu'au 29 Mai 2022 (Article 147 des Règlements Généraux de la FFF).

#### 5. Homologation des rencontres des championnats Futsal

La Commission homologue les résultats des rencontres des Championnats Futsal, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité jusqu'au 29 Mai 2022 (Article 147 des Règlements Généraux de la FFF).

#### 6. Homologation des rencontres des championnats Vétérans

La Commission homologue les résultats des rencontres des Championnats Vétérans, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité jusqu'au 29 Mai 2022 (Article 147 des Règlements Généraux de la FFF).

#### 7. Championnats Seniors

##### **Classement**

La Commission acte le classement établi au 14 Juin 2022, sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

#### 8. Championnats Futsal

##### **Classement**

La Commission acte le classement établi au 14 Juin 2022, sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

#### 9. Championnats Vétérans

##### **Classement**

La Commission acte le classement établi au 14 Juin 2022, sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

Prochaine réunion : sur convocation

\* \* \* \* \*

\* \* \* \* \*

**Le Président de la commission  
Pascal PERRET**

